

## Paris va développer le transport fluvial sur les canaux

La Ville de Paris va conclure un accord avec l'UNICEM pour développer le transport fluvial des marchandises sur les canaux de l'Ourcq et de Saint Denis. Il va contribuer à réduire de façon sensible la circulation des poids-lourds sur les axes routiers des portes Nord et Est de la capitale.

En 2014, 1 million de tonnes de marchandises a transité par voie fluviale sur les canaux propriétés de la Ville de Paris. La filière BTP est la première contributrice à ce trafic.

« Nous souhaitons développer encore davantage cette solution, à l'occasion des chantiers d'infrastructures du Grand Paris Express et de renouvellement urbain des territoires de l'Ourcq et de Plaine Commune. C'est un moyen concret de réduire la circulation des poids-lourds et de protéger l'environnement », annonce Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du plan climat énergie territorial

Le Conseil de Paris vient d'adopter en ce sens un accord avec l'UNICEM, une fédération professionnelle qui regroupe la quasi-totalité des industries extractives des minéraux, ainsi que les producteurs des principaux matériaux de construction, en particulier de bêton prêt à l'emploi.

Cet accord-cadre va permettre de garantir encore davantage le développement du trafic fluvial, par des échanges de données et d'information, l'amélioration continue du réseau fluvial, une utilisation accrue du réseau de canaux et une meilleure communication vis-à-vis des tiers.

« A l'aune de grands chantiers d'aménagements urbains, Paris a un rôle à jouer dans l'objectif mondial de développement du transport fluvial. Il répond à une logique essentielle de développement durable, en diminuant des émissions de CO2 et de particules fines, ainsi que les nuisances sonores », souligne l'adjointe à la Maire.

Contact presse: Alison Hadjez / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61